

Procès-verbal de l'assemblée régulière de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 12 janvier 2009, à compter de 19h30 à la salle municipale du conseil de ville, 70, 12^e rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs :
Claude Dufour, maire
Sylvain Charbonneau, conseiller
Jean-Claude Ratelle, conseiller
Luc Robitaille, conseiller
Georges Piché, conseiller
Réjean Corbeil, conseiller
Angèle Doré Papineau, conseillère
Normand Bélanger, directeur général

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

01-01-09 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et appuyé par monsieur le conseiller Luc Robitaille et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le directeur général, et en y ajoutant au point 16 b) appuie au Centre Communautaire de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

02-01-09 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 9 DÉCEMBRE, SPÉCIALES DU 15 DÉCEMBRE (19H30) ET DU 15 DÉCEMBRE (20H05) 2008

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances du 9 décembre, les assemblées spéciales du 15 décembre (19h30 et 20h05) 2008, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau et appuyé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux des séances du 9 décembre, les assemblées spéciales du 15 décembre (19h30 et 20h05) 2008 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Municipalité de Lac St-Paul :Demande de statu quo pour la facturation du nouveau camion incendie que la municipalité de Ferme-Neuve désire acquérir dans les prochains mois.

03-01-09

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – ANNÉE 2008

ATTENDU la nécessité d'autoriser certaines dépenses dites incompressibles;

ATTENDU que certaines factures doivent être acquittées sur réception afin d'éviter les frais de pénalités et d'intérêts;

ATTENDU que le dépôt du certificat du secrétaire-trésorier et directeur général certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires inhérents aux dépenses mentionnées dans la présente résolution;

ATTENDU que la liste des paiements effectués en vertu de la présente résolution devra être déposée à la prochaine assemblée du Conseil municipal qui suivra le paiement, pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et résolu à l'unanimité que le secrétaire-trésorier et directeur général M. Normand Bélanger et la secrétaire-trésorière adjointe Mme Danielle Racette soient autorisés à faire le paiement des factures reliées aux dépenses incompressibles décrites ci-dessous, dès leur réception jusqu'à concurrence des montants disponibles au budget:

SALAIRES, AVANTAGES SOCIAUX ET REMISES DES COTISATIONS :

Salaires des membres du conseil municipal et des employés municipaux

Frais déplacement (employés et conseil)

Remise des cotisations aux Ministères du Revenu fédéral et provincial + remb. TPS., TVQ.

Remise des cotisations syndicales

Remise des fonds pension alimentaire

Remise des cotisations au fonds de pension à la F.T.Q., Fiducie Desjardins , Great West

C.S.S.T

La Capitale assurance (assurance collective)

CONTRATS ET AUTRES:

Remb. des dépôts de soumissions

Remplacement des dépôts de soumission par des cautionnements d'exécutions

Conciergerie

Courrier Purolator Ltée, (service de messagerie)

Dicom Express inc. (service de messagerie)

Michel Deslauriers excavation inc. (déneigement -secteur haut)

Lacelle et Frères (déneigement –secteur bas)

Hydro- Québec

Alliance Mobilité (cellulaires)

Néopost Canada Ltée (machine postale)

Corporation Informatique Bellechasse CIB(informatique)

Télébec Ltée (services téléphoniques)

Bureautech (contrat entretien télécopieur, photocopieur, timbreuse)
De Lage Landen financial service (paiement photocopieur loisirs)
Actions Solutions Radio et/ou Mobilonde (radios, téléavertisseurs)
IBM Canada Ltd (loc. serveur)
Les Aménagements Ferme-Neuve (location locaux)

ENTENTES AVEC AUTRES ORGANISMES :

C.R.S.B.P. des Laurentides (cotisations)
Fonds de l'information foncière (contrats de mutations)
Gouvernement du Québec pour la S.Q.
M.R.C.A.L. (quotes-parts)
R.I.D.L. (site d'enfouissement et réserve)
SAAQ (immatriculation des véhicules)
Transport Région Mont-Laurier (transport adapté)
U.M.Q. (cotisation annuelle et C.R.M.)
Ville de Mont-Laurier (supra locaux et entente en matière d'infraction)

CARTES DE CRÉDITS

ACHATS AUTORISÉS ET COTISATIONS:

Visa Desjardins

CONTRIBUABLES :

Remboursement des crédits de taxes
Remboursement des taxes payées en trop
Remboursement des intérêts créditeurs

SERVICE DE LA DETTE :

Versements de capital et intérêts des règlements d'emprunt :
S.Q.A.E. règl 270,165,167,44,252,43,45,59,63,67,69,74,75,
84,92,95 et 102.

ADOPTÉE

04-01-09

CARREFOUR BOIS-CHANTANTS (SUBVENTION SUR 3 ANS)

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et appuyé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage auprès de « Carrefour Bois-Chantants » à verser pour les trois (3) prochaines années un montant de 7 000\$ annuellement pour garantir à la population de Ferme-Neuve et de la région trois(3) spectacles (2 payant et 1 gratuit).

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir entre les parties pour conclure celle-ci.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Avis de motion est présentement donné par monsieur le conseiller Réjean Corbeil qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, il y aura dépôt d'un règlement imposant des droits sur les carrières et les sablières sur le territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve.

05-01-09 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE FERME-NEUVE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Ferme-neuve informe l'Office municipal d'habitation de Ferme-neuve qu'elle n'approuve pas les prévisions budgétaires déposées à la municipalité le 11 décembre 2008 pour l'année 2009.

QUE la Municipalité désire que les prévisions budgétaires soient revues à la baisse, car elle ne peut accepter l'augmentation de plus de 117% (de 14 373\$ à 31 074\$) pour sa participation au déficit proposé par l'OMH de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

06-01-09 PAIEMENT DES COTISATIONS 2009 DES ASSOCIATIONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par madame la conseillère Angèle Doré-Papineau que les frais de cotisation 2009 pour les associations suivantes soient versés

Union des Municipalité du Québec (U.M.Q.) 1 562.87\$
(avant taxes):

Association des Directeurs Municipaux du Québec 868.00\$
(A.D.M.Q.) (avant taxes) dg et dga

Les Gestionnaires en Ressources humaines des 250.00\$
Municipalités du Québec (G.R.H.M.Q.) (pas de taxes):

ADOPTÉE

07-01-09 TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2008-10

Il proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil, appuyé par monsieur le conseiller Luc Robitaille et résolu à l'unanimité d'autoriser la Direction générale à modifier le budget d'opération 2008, afin de transférer les sommes suivantes :

POSTE	# COMTE	DT	CT
Incendie			
Travaux de construction	72-220-00-710	3 800.00	
Construction de patinoire	72-701-30-726		3 800.00

Journaux publicités	02-220-00-341	500.00	
Entretien véhicule	02-220-00-525		500.00
Voirie			
Immobilisation Camion	72-412-00-724	11000.00	
Entretien chemin Bas	02-323-00-520		11000.00
Loisirs			
Travaux de construction	72-701-20-715	2 800.00	
Construction patinoire	72-701-30-726		2 800.00
Administration			
Entretien et réparation bureau	02-130-00-527	5 000.00	
Journaux, publicité	02-130-00-341		2 000.00
Fibre optique	02-130-00-452		2 000.00
Ass. et abonnement	02-110-00-494		500.00
Achat portable	02-110-00-726		500.00
Total		23 100\$	23 100\$

ADOPTÉE

**08-01-09 PAIEMENT POUR LES SERVICES TECHNIQUES
« Parc Régional »**

Il est proposé par le monsieur le conseiller Réjean Corbeil et appuyé par madame la conseillère Angèle Doré-Papineau et résolu à l'unanimité que le travail effectué par M. Romain Lafontaine pour les travaux effectués dans le cadre du projet du Parc régional pour la période de juillet à décembre 2008 au montant de 7,006.00\$ soit payé.

ADOPTÉE

**09-01-09 GUIDE ET CARTE TOURISTIQUE DES HAUTES-
LAURENTIDES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle d'autoriser le Directeur général Monsieur Normand Bélanger à confirmer à l'imprimerie l'Artographe l'intention de la municipalité de Ferme-Neuve de participer à l'édition 2009-2010 du Guide et carte touristique des Hautes-Laurentides.

Que la somme de 3 090.00 \$ avant taxes soit payée.

ADOPTÉE

10-01-09 SUBVENTIONS 2008 (OSBL) CHEVALIERS DE COLOMB

Il est proposé par le conseiller Réjean Corbeil et appuyé par le monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau et résolu à l'unanimité qu'un montant additionnel de 300 \$ soit versé à titre de subvention pour les activités 2008, organisées par les Chevaliers de Colomb inc. Conseil 3275.

ADOPTÉE

**11-01-09 ACCORD À LA SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À
L'APPLICATION DU PROGRAMME PAPA AVEC LA MRC
D'ANTOINE-LABELLE**

CONSIDÉRANT qu'une entente relative à l'application du programme PAPA entre la MRC d'Antoine-Labelle et les douze (12) municipalités du territoire, doit être signée entre les parties ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a autorisé la signature de cette nouvelle entente à sa séance du 26 novembre 2008 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par madame la conseillère Angèle Doré-Papineau et résolu à l'unanimité

QUE le projet d'entente relative à l'application du programme de prévention d'algues Bleu-vert (PAPA) et prévoyant la délégation de compétence entre la MRC d'Antoine-Labelle et les douze (12) municipalités du territoire soit accepté, tel que déposé, incluant l'annexe 1 relative aux plans et d'autoriser le Maire et le directeur général à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

**12-01-09 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE
DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR GENEVIÈVE
VENNE ET JONATHAN MELANCON, 168, 10 AVENUE,
FERME-NEUVE LOT 3-58 AU CADASTRE DU VILLAGE,
ZONE RES 08**

Le maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Geneviève Venne et Jonathan Melançon et invite la population à se prononcer ;

Le directeur général fait rapport au Conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont déposé une demande de dérogation afin de laisser empiéter de 5.84 mètres dans la marge avant, prescrite de 7.5 mètres comme le prévoit le règlement de zonage numéro 23 et tel qu'indiqué sur le plan numéro 4202-A préparé par monsieur Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, en date du 20 octobre 2008, et portant le numéro de dossier 08L-318 enregistré sous le numéro de minute 6066, et démontrant les mesures;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 16 décembre 2008, portant le numéro CCU-32-12-08;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le monsieur le conseiller Luc Robitaille et appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle d'accepter, la demande de dérogation mineure présentée par Geneviève Venne et Jonathan Melançon, afin de permettre une dérogation pour autoriser l'empiètement de 5.84 mètres dans la marge avant du bâtiment principal, au 168, 10^e Avenue à Ferme-Neuve, sur la marge prescrite de 7.5 mètres et d'autoriser l'empiètement de la galerie du bâtiment principal d'empiéter de 3 mètres dans la marge avant prescrite de 3 mètres et de laisser les marches de cette galerie dans l'emprise municipale, à la condition toutefois qu'il y ait déplacement des dites marches sur le coté SUD de la galerie, et ce, avant le 01 juin 2009 et ce pour le numéro de lot 3-58, au cadastre du canton du Village, au cadastre officiel du Québec, zone RES 08.

ADOPTÉE

13-01-09

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR JEAN-PIERRE GIROUX, 108, 4^E RANG DE GRAVEL, FERME-NEUVE LOTS 6B-P ET 6P RANG 4 AU CADASTRE DU CANTON GRAVEL ZONE A 06

Le maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par M. Jean-Pierre Giroux et invite la population à se prononcer ;

Le directeur général fait rapport au Conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation afin de laisser empiéter son garage de 1.68 mètres dans la marge latérale SUD-OUEST , prescrite de 3 mètres comme le prévoit le règlement de zonage numéro 23 et tel qu'indiqué sur le plan numéro 4191-B préparé par monsieur Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, en date du 27 octobre 2008, et portant le numéro de dossier 08L-308 enregistré sous le numéro de minute 6055, et démontrant les mesures;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 16 décembre 2008, portant le numéro CCU-34-12-08;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le monsieur le conseiller Réjean Corbeil et appuyé par monsieur le conseiller Luc Robitaille d'accepter, la demande de dérogation mineure présentée par Jean-Pierre Giroux, afin de permettre une dérogation pour autoriser l'empiètement de 1.68 mètres dans la marge latérale SUD-OUEST pour son garage du 108, 4^e rang de Gravel à Ferme-Neuve, sur la marge prescrite de 3 mètres et ce pour le numéro de lots 6B-P et 6P, du 4^e rang au cadastre du canton Gravel au cadastre officiel du Québec, zone A 06.

ADOPTÉE

14-01-09 DROITS DE PASSAGE, SAISON 2008-2009, CLUB DE MOTONEIGE ET QUAD

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte pour dépôt les tracés proposés par le service des travaux publics pour les clubs de motoneige et de quad pour leur passage dans les rues du village.

ADOPTÉE

15-01-09 CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER (règlement no. : 102)

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Robitaille et appuyé par madame la conseillère Angèle Doré-Papineau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte pour approbation le dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 102 indiquant que le nombre de signataires obtenues est de zéro (0).

QUE le règlement numéro 102 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE

16-01-09 REMBOURSEMENT D'UN DÉPÔT DE SOUMISSION (CAMION INCENDIE)

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et appuyé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et résolu à l'unanimité

QUE la somme de 35,096.00\$ soit versée à l'entreprise « Maxi Métal (1983) inc. » en remboursement du dépôt de soumission pour l'appel d'offres d'achat d'un camion autopompe de 2500 gallons, étant l'un des soumissionnaires non retenus pour cet achat.

ADOPTÉE

17-01-09 L'ABBÉ SYLVAIN DESROSIERS, CITOYEN DE L'ANNÉE 2008

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ferme-Neuve désire souligner conjointement avec le Comité des Fêtes, le prix « Citoyen(ne) de l'année ;

CONSIDÉRANT que le prix du citoyen(ne) de l'année vise à mettre en évidence les réalisations d'une personne en fonction de son apport à la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le citoyen de l'année 2008 a démontré un grand attachement à sa communauté en s'impliquant activement à dynamiser notre milieu;

CONSIDÉRANT sa volonté de rassembler l'ensemble de notre population autour de projets « moteur » et structurants afin de générer une valeur ajoutée à la dimension sociale de notre région;

CONSIDÉRANT que par la présente résolution, le conseil municipal reconnaît au citoyen de l'année 2008 toute son importance à ce titre ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal remette à l'abbé Sylvain Desrosiers le titre du « Citoyen de l'année 2008 ».

ADOPTÉE

18-01-09 APPUIE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE FERME-NEUVE

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Angèle Doré-Papineau et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appuie les démarches du Centre communautaire de Ferme-Neuve pour qu'il puisse disposer d'un soutien financier suffisant pour leur permettre un meilleur fonctionnement. Que le maire soit autorisé à signer la lettre invitant l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides d'augmenter significativement leurs budgets d'opérations.

ADOPTÉE

19-01-09 COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 31 DÉCEMBRE 2008

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil, appuyé par madame la conseillère Angèle Doré-Papineau et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer pour la période ce terminant le 31 décembre 2008 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT230 328.44 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT... 16 514.81 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

LACELLE ET FRÈRES	74 329,68 \$
DESLAURIERS MICHEL EXCAVATION INC.	83 335,49 \$
COMITÉ DES FÊTES	2 000,00 \$
INNOV SYSTÈMES DE SÉCURITÉ	2 000,00 \$
VOITURES USAGÉES MONT-LAURIER	10 571,94 \$
AGENCE DE PUBLICITÉ FOURNIER & RAYMOND	1 173,90 \$
AIR LIQUIDE CANADA INC.	76,27 \$
ALLIANCE MOBILITÉ BELL	284,87 \$

ANDRÉ MEILLEUR ÉLECTRICIEN INC.	763,66 \$
BARBE ET ROBIDOUX	1 128,75 \$
BEAUCHAMP JONATHAN	101,00 \$
BEAUCHAMP MAXIME	123,00 \$
BEAUDRY TOMMY	124,00 \$
BIO-SERVICES INC.	556,84 \$
BODYCOTE CANADA INC	56,44 \$
BRUNET MATHIEU	56,00 \$
BUREAUTECH LAURENTIDES INC.	42,89 \$
BÉLANGER NORMAND	61,50 \$
BÉLANGER ÉLECTRONIQUE INC.	67,73 \$
BÉTONS BRISEBOIS INC.	450,10 \$
CAMION FREIGHTLINER MONT-LAURIER INC.	282,58 \$
CARBURES DES HAUTES-LAURENTIDES	169,31 \$
CENTRE D'HYGIÈNE DES HAUTES-LAURENTIDES	98,48 \$
CHARBONNEAU JEAN-LUC	36,00 \$
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DR PIERRE HÉROUX	327,11 \$
CLOUTIER JOSEPH & FILS	1 557,14 \$
COMITÉ DES FÊTES	910,84 \$
CONSTRUCTIONS D & G.	5 942,87 \$
CRÉPEAU MAXIME	60,00 \$
CUMMINS EST DU CANADA SEC	1 359,21 \$
CYBERINFO PLUS	474,07 \$
DISTRIBUTION GUY LECLERC	34,50 \$
DL SOLUTIONS INFORMATIQUES INC.	3 713,79 \$
ENTREPRISES ALSO INC.	250,00 \$
ENTREPRISES LUC FALARDEAU	438,32 \$
EXTINCTEURS DES HAUTES-LAURENTIDES 2008	12,36 \$
FONDS DE L'INFORMATION FONCIÈRE	42,00 \$
GARAGE D & A BEAUREGARD	2 983,99 \$
GARAGE FERME-NEUVE	45,15 \$
GARAGE MARCEL LARENTE	2 984,32 \$
GARNEAU YOAN	71,00 \$
GUIDE TOURISTIQUE DES HAUTES-LAURENTIDES	615,17 \$
HYDRO-QUÉBEC	4 593,62 \$
IMPRIMERIE BOUTIQU'À LETTRES	1 501,24 \$
INDUSTRIE LALANDE LTÉE	2 115,22 \$
INNOV SYSTÈMES DE SÉCURITÉ	1 235,97 \$
INSTRUMENTATION AESL INC.	168,18 \$
JOURNAL L'ÉCHO DE LA LIÈVRE	812,26 \$
JOURNAL LE CHOIX D'ANTOINE-LABELLE	597,11 \$
JULES ST-PIERRE LTÉE	353,37 \$
KEMIRA WATER SOLUTION CANADA	4 900,44 \$
LA PRESSE TOURISTIQUE	282,19 \$
LACHAINE ANDRÉ	19,80 \$
LEDUC GUILLAUME	90,00 \$
LES AMIS DE LA MONTAGNE	2 701,24 \$
LOCATION LOUIS-ANDRÉ PELLETIER	1 490,43 \$
MG SERVICE ENR. DIV. 140543 CANADA INC	1 427,51 \$
MRC ANTOINE-LABELLE	12 765,39 \$
MAISON SANITAIRE LAURENTIDES	102,94 \$
MARCHÉ J. LEBLANC	311,53 \$
MOBILONDE INC.	492,14 \$
NETTOYEUR DE LA LIÈVRE	18,60 \$
NETTOYEUR MEILLEUR ET MARTINEAU	65,36 \$
OUELLETTE KEN	84,00 \$
PAPETERIE 2000 INC.	481,30 \$
PAPETERIE DES HAUTES-RIVIÈRES	372,07 \$
PAPINEAU MICHEL	1 021,17 \$
PAPINEAU STÉPHANE	30,00 \$
PAVILLON DES QUILLES	2 061,91 \$
PILON SPORTS	138,38 \$
PIÈCES D'AUTOS LÉON GRENIER	180,44 \$
PORTE ET FENÊTRES D.M.	61,22 \$

PRÉVOST FORTIN D'AOUST	428,74 \$
PUBLIC-SAC LAURENTIDES	92,27 \$
RANCOURT ROGER ME	75,35 \$
RESTAURANT AU DIABLE VERT	292,45 \$
ROBITAILLE JEAN-CLAUDE	24,00 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE DÉCHETS	993,88 \$
SERVICES FORESTIERS DE MONT-LAURIER LTÉE	904,10 \$
SLUSH PUPPIE CANADA INC	576,24 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	850,37 \$
TAYLOR-MADE ENTREPRISES INC.	252,00 \$
TÉLÉBEC LTÉE	2 166,55 \$
TOTAL	246 843,25 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

20-01-09 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil, appuyé par monsieur le conseiller Luc Robitaille de clore l'assemblée à 20H35

ADOPTÉE

Claude Dufour,
Maire

Normand Bélanger,
Directeur général